



DOCUMENT SERVICE  
FORMATION RECHERCHE



# LIVRET DES FORMATIONS SAISON 2013 - 2014

Livret téléchargeable sur : [www. Athle.com](http://www.Athle.com)

# SOMMAIRE

La formation tout au long de sa carrière d'entraîneur	p. 3
La formation fédérale depuis la rentrée sportive 2007	p. 6
Parcours de formation	p. 8
Calendrier / Inscriptions	p. 10
- Calendrier 2013-2014	p. 11
- Modalités d'inscription	p. 12
- Règlement intérieur des stages de formation	p. 13
Une entrée commune : l'abc	p. 14
Détail sur nos différents diplômes fédéraux	
- Entraîneurs formateurs	p. 16
○ 1 <sup>er</sup> degré - de 12 ans	p. 17
○ 1 <sup>er</sup> degré - de 16 ans	p. 19
○ 2 <sup>ème</sup> degré - de 12 ans et - de 16 ans	p. 21
○ 3 <sup>ème</sup> degré - de 12 ans et - de 16 ans	p. 23
- Entraîneurs Spécialisés	p. 25
○ 1 <sup>er</sup> degré « famille »	p. 26
○ 2 <sup>ème</sup> degré « famille »	p. 30
○ 3 <sup>ème</sup> degré « famille »	p. 34
- Entraîneur Santé Bien-être	p. 36
- Coach Athlé santé	p. 39
Formation continue	p. 43
Diplômes professionnels	p. 46
Informations diverses :	p. 54
- Equivalences	p. 55
- Reconnaissance d'expériences	p. 56
- Stage en situation	p. 63
- Certification	p. 64
- Dossier de stage	p. 65
- Contacts	p. 66

# LA FORMATION TOUT AU LONG DE SA CARRIERE D'ENTRAINEUR



Le concept de formation tout au long de la carrière d'entraîneur est la clé de l'entrée dans le 21<sup>e</sup> siècle. Il pourrait même dépasser la distinction traditionnelle entre formations initiale et continue et devrait rejoindre celui d'une fédération où tout peut être une occasion d'apprendre et d'épanouir ses talents. Cela doit aller au-delà des « recyclages » et offrir une réponse à ceux qui ont soif de connaissances, de beauté, d'émotions.

Cette formation devrait être fondée sur 4 piliers :

- Apprendre à connaître en combinant une culture générale à minima (ABC de l'athlétisme) et la possibilité d'expérimenter à l'intérieur d'un cadre de référence fédéral (Entraîneur Formateur 1<sup>er</sup> degré).
- Puis apprendre à apprendre (Entraîneur Formateur 2<sup>e</sup> degré).
- Apprendre à faire, afin d'acquérir une compétence qui rend apte à faire face aux principales situations existantes dans les clubs et à travailler en équipe (modalités de transmission choisies pour nos nouvelles formations). Exploiter ainsi la formation par alternance.
- Apprendre à être pour mieux épanouir sa personnalité. Cela devrait permettre d'être en mesure d'agir de manière plus autonome, être en capacité de pouvoir juger et d'être responsable (le choix de donner la boussole pour se retrouver parmi tous les chemins possibles, plutôt que d'expliquer tous les trajets).

## **Entraîneurs d'aujourd'hui et de demain, bénévoles ou professionnels**

Beaucoup pensent encore que la formation est dédiée aux entraîneurs débutants. Cependant, il semble qu'aujourd'hui la conception de formation tout au long de la carrière d'entraîneur soit plus en adéquation avec la réalité du terrain.

L'athlétisme est un sport universel qui permet de rencontrer des entraîneurs dans les championnats, dans les stages ou encore tout simplement sur nos stades. Lors de ces rencontres, les échanges d'idées, les confrontations de point de vue sont des moments d'apprentissage précieux.

Parallèlement, les croyances, les données scientifiques et techniques, évoluent avec les athlètes, avec les systèmes, avec les changements. Il est donc difficile de croire qu'avec le temps, l'individu n'a plus rien à apprendre.

L'équipe nationale de formation a travaillé sur deux olympiades pour essayer de mettre en place un système de formation fédérale qui réponde aux exigences de l'athlétisme d'aujourd'hui.

La part belle est faite à la formation initiale car l'entrée dans la fonction d'éducateur est très importante et mérite une attention particulière. L'athlétisme souffre d'une idée selon laquelle il est très simple de « Courir-Sauter-Lancer ». Beaucoup estiment qu'encadrer des jeunes en athlétisme ne nécessite pas beaucoup d'expérience. Cependant l'éducation motrice de nos jeunes athlètes est complexe et nécessite bien plus d'apprentissages qu'il n'y paraît. Former nos jeunes, c'est agir sur l'athlète de demain et comme dans toute construction les fondations doivent être correctes et solides. Ainsi, offrir une formation de qualité à ces entraîneurs qui débutent c'est agir sur l'athlétisme de demain.

Mais la nouvelle architecture de formation veille également à répondre à tout type de profil et d'attente des entraîneurs. Le cursus fédéral s'est également ouvert sur les nouvelles pratiques (marche nordique, course à pieds, bien-être...) qui ont amené dans nos structures un nouveau profil d'entraîneur.

Même si les options et les filières sont diverses, nous avons essayé de garder une unité dans la démarche et la philosophie de nos formations fédérales. L'équipe de formateurs travaille au quotidien pour uniformiser les pratiques de formation sur tout le territoire.

Après deux olympiades de travail sur cette nouvelle architecture des formations, nous souhaitons maintenant travailler sur l'orientation de tous nos jeunes entraîneurs formés en « - de 12 ans et - de 16 » sur les spécialités. Ces jeunes sont nos entraîneurs de spécialités de demain.

Aujourd'hui nos formations de spécialités sont réfléchies pour permettre aux entraîneurs experts et à ces jeunes entraîneurs, d'échanger et d'évoluer ensemble. L'un apportant ses questions, l'autre proposant sa vision.

Nous sommes tout à fait conscients qu'entraîner aujourd'hui, c'est donner beaucoup de son temps. Il est donc évident qu'il est difficile de faire le choix de prendre le peu de temps qu'il reste pour se former, pour échanger et pour transmettre. Cependant outre les contenus délivrés lors de ces formations, ce sont bien dans les échanges, les débats entre entraîneurs de convictions que les méthodes évoluent. Former, se former, c'est agir sur notre athlétisme et c'est faire le choix de s'engager dans son évolution. Prendre part aux discussions, faire part de son expérience, opposer son avis c'est aussi ça la formation tout au long de la carrière d'entraîneur.

Quoi de plus enrichissant que d'échanger et de partager ? Apprendre c'est aussi ça. Nous vous invitons donc à prendre part aux formations et aux colloques de cette nouvelle saison car nous sommes impatients d'échanger avec vous !

Géraldine ZIMMERMANN  
Directrice des Formations

Et son équipe :

**Daniel Laigre** : responsable des formations fédérales et de leur coordination.

**Pierre-Charles Peuf** : responsable de la réforme des diplômes d'état.

**Gilles Follereau** : responsable de tous les outils multimédias

**Alain Donias** : responsable du suivi de plusieurs actions jeunes et de formations.

**Burckzynski Stéphane** : coordonnateur des formations sur la zone Nord- Est.

**Gérard Cambreling** : coordonnateur des formations sur la zone Nord-Ouest.

**André Olive** : coordonnateur des formations sur la zone Sud- Ouest.

**Patrick Gellens** : coordonnateur des formations sur la zone Sud-Est.

**Jean-Paul Bourdon** : responsable du secteur Jeunes

**Stéphanie Faivre** : responsable des formations marche nordique et Athlé Santé.

**Frédéric Taillard** : responsable des formations Hors-stade

# LA FORMATION FEDERALE DEPUIS 2007

Après plusieurs années de fonctionnement selon l'architecture en cours, la formation fédérale doit continuer de s'adapter à l'évolution de notre athlétisme et tenter d'anticiper sur l'avenir. C'est ce qui vient d'être fait en 2010, avec l'apparition d'un nouveau diplôme tourné vers la Marche Nordique. Elle subira encore des modifications dans les années à venir tout comme le fait l'éducation nationale ou l'université.

On est parfois nostalgique des souvenirs du passé mais il faut aussi pouvoir suivre l'air du temps. Nous nous devons d'être impatients et curieux pour demain, de tenter d'être visionnaires même.

Bien sûr, il nous faut aussi et surtout améliorer sans cesse notre façon de faire pour être plus performant : Comment conjuguer au mieux les notions de temps libre, d'investissement, de contenus de formation, de compétences acquises, de stratégies pédagogiques, de reconnaissance de nos diplômés...

L'évolution qui s'est engagée tente de prendre en considération l'ensemble des publics touchés par la FFA : du plus jeune licencié au plus vieux, du moins performant au plus performant, des compétiteurs et des non compétiteurs, du stade et du hors stade, du plus consommateur au plus investi...

Malgré la singularité de tous ces publics, la FFA reste leur seule et unique famille.

C'est pour cela qu'a été conçu « l'ABC ».

Il s'agit d'un module de la formation fédérale permettant d'expliquer à tous nos futurs entraîneurs :

- ce qui les unit,
- ce qui les différencie,
- ce qui les rend complémentaires
- quelle place chacun d'eux occupe dans le monde de l'athlétisme
- ce que la FFA attend d'eux

Alors toutes les options ouvertes permettent de couvrir tout le champ d'action de nos clubs :

- moins de 12 ans
- moins de 16 ans
- Sprint / Haies
- Demi-fond / Marche
- Hors Stade
- Sauts
- Lancers
- Epreuves Combinées
- Santé / Loisir

On peut regrouper ces options en 3 missions principales :

- les 2 premières concernent les catégories Eveil athlétique, Poussins, Benjamins, Minimes et jeunes débutants. L'objectif vise une formation pluridisciplinaire et axée sur la formation de nos jeunes. On parle d'Entraîneurs Formateurs et d'éducation athlétique.
- Les options de spécialités athlétiques (Sprint/Haies, Demi-fond/Marche, Hors stade, Sauts, Lancers et Epreuves combinées) concernent les jeunes talents et les athlètes à partir de Cadets. L'objectif consiste à préparer et améliorer la performance sportive.
- La dernière concerne nos pratiquants non compétiteurs, issus du hors stade et plus récemment d'autres secteurs liés à la santé et au bien-être.

Afin de procéder par étape, 3 niveaux de formation ont été retenus :

- 1er degré : appliquer utilement
- 2e degré : comprendre, choisir, adapter
- 3e degré : concevoir, créer, transmettre

Le point d'ancrage de notre système est basé sur le 2ème niveau, c'est l'**entraîneur en pleine autonomie**.

En amont, c'est l'**apprenti entraîneur**, l'entrée dans la mission d'entraîneur.

Sur le 3ème niveau, c'est l'**entraîneur expert**, celui qui peut transmettre.

Bien entendu, nous avons étudié et pris en compte l'existant. C'est-à-dire que les diplômes antérieurs ont tous été transformés selon les nouvelles appellations.

**Concernant les pré-requis aux BEES 1er et 2e degré option athlétisme :**

Pour vous inscrire aux sessions d'examen du **BEES 1er degré**, il vous sera demandé le diplôme d'**entraîneur 2ème degré option** : - de 12 ans/- de 16 ans

Et pour le **BEES 2ème degré** : le diplôme fédéral d'**entraîneur 2ème degré option «famille»** (Sprint / Haies ou Demi-fond / Marche ou Sauts ou Lancers ou Ep Comb ou HS)

Remarque : à ce jour les anciennes dénominations restent valables.

**ATTENTION** : vous savez sans doute que le Ministère de la Santé et des Sports avait engagé il y a quelques années déjà, une réforme de ses diplômes d'état. Après le changement de Ministre, le rapport J Bertche et quelques remaniements, le projet de réforme d'architecture de nos diplômes professionnels est sur le point d'aboutir. Une première présentation des travaux en cours vous est faite page 50. Cela veut dire, que les entrants en formation ne pourront plus préparer le BE mais ces nouveaux diplômes.

Afin de vous familiariser avec le cursus en cours et aussi de continuer à vous former, vous trouverez ci-après les premières informations nécessaires.

Bonne lecture à toutes et tous.

# Votre parcours de formation à la FFA

## Etape 1



### Votre culture athlétique

Vous êtes ou vous avez été :

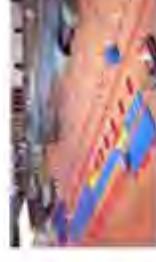
- athlète
- parent suivant son ou ses enfants
- ancien élève ayant fait athlétisme en EPS
- spectateur plus ou moins averti des rencontres d'athlétisme



## Vous avez décidé de devenir Entraîneur en Athlétisme



- La FFA vous impose d'être diplômé;
- Les notions de responsabilité vous convainquent d'être diplômé;
- Votre conscience personnelle vous engage à être diplômé.



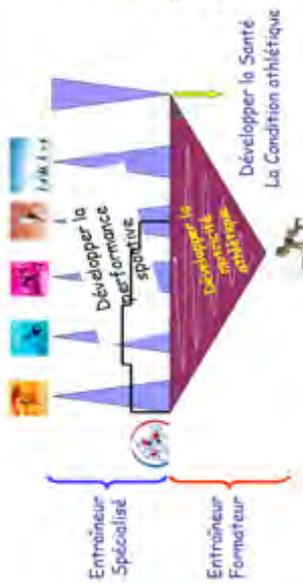
## Etape 2

### Entrée en formation



Contactez votre club et/ou votre ligue afin de prendre tous les renseignements utiles pour débiter votre formation initiale.  
Information sur le site fédéral : Rubrique horizontale sous le titre « Formation » et cliquer « Formation des entraîneurs ».  
Inscriptions dans tous les cas auprès de votre CTS « formation »  
<http://www.ath.le.com/asp.net/main.htm/html.aspx?htmlid=2500>





## Entrée commune: l'abc de l'Athlétisme

- Premières informations
- Philosophie et conception de l'athlétisme
- Choix

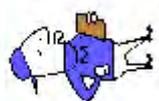
**Particularité**  
Il existe une information sur le HS qui délivre une attestation d'Adjoint HS



## Choisir sa voie et construire son portefeuille de compétences fédérales

Titre	Entraîneur Formateur		Entraîneur Spécialisé				Entraîneur Santé Loisir		
	- de 12 ans	- de 16 ans	Sp/H	1/2 F - Marche	Hors stade	Sauts	Lancers	EP. Comb.	Marche Nordique
1 <sup>er</sup> degré			<i>Apprenti entraîneur</i> <i>Appliquer utilement les premières bases</i>						
2 <sup>e</sup> degré		- de 12 ans / - de 16 ans	Entraîneur en pleine autonomie Comprendre - Choisir - Adapter  <b>Entraîneur expert</b> <b>Concevoir - Créer - Transmettre</b>						
3 <sup>e</sup> degré			En cours de réflexion						

Évaluation différée  
6 mois après



En parallèle



Poursuivre sa formation en croisant les expériences

- Participer à des colloques
- Participer ou animer des soirées d'échanges sur l'entraînement
- Participer ou encadrer un stage d'athlètes

Principe de la proration



# CALENDRIER INSCRIPTIONS



INSCRIPTIONS

# CALENDRIER 2013-2014

## FORMATIONS FEDERALES 2013-2014

<b>ENTRAINEUR - FORMATEUR 2ème DEGRE - DE 12 ET - DE 16 ANS</b>					
<b>Zone Organisatrice</b>	<b>Lieu</b>	<b>Dates</b>	<b>Coût</b>	<b>Inscriptions</b>	<b>Date Limite Inscription</b>
Nord Est	Creps Wattignies	du 29 octobre au 3 novembre 2013	300 €	Ligue - Auprès du CTS Responsable des Formations	29 septembre
Nord Est	CPO Vittel	du 28 mars au 2 avril 2014	350 €	Ligue - Auprès du CTS Responsable des Formations	28 février
Sud Est	Creps Boulouris	du 5 au 10 mai 2014	350 €	Ligue - Auprès du CTS Responsable des Formations	4 avril
<b>ENTRAINEUR - SPECIALISE 2ème DEGRE "FAMILLE" (sauf demi-fond/marche)</b>					
<b>Organisation Fédérale</b>	<b>Lieu</b>	<b>Dates</b>	<b>Coût</b>	<b>Inscriptions</b>	<b>Date limite Inscription</b>
FFA	Houlgate	du 6 au 11 novembre 2013	300 €	Ligue- Auprès du CTS Responsable des Formations	1 octobre
<b>ENTRAINEUR - SPECIALISE 2ème DEGRE HORS STADE et DEMI-FOND MARCHÉ</b>					
FFA	Andrézieux	du 20 au 26 octobre 2013	350 €	Ligue- Auprès du CTS Responsable des Formations	15 septembre
<b>ENTRAINEUR - SPECIALISE 3ème DEGRE HORS STADE option Formation</b>					
<b>Organisation Fédérale</b>	<b>Lieu</b>	<b>Dates</b>	<b>Coût</b>	<b>Inscriptions</b>	<b>Date limite Inscription</b>
FFA	Andrézieux	du 20 au 24 octobre 2013	300 €	Ligue- Auprès du CTS Responsable des Formations	15 septembre
	Montrond-les-Bains	du 15 au 16 novembre 2013			

# MODALITES D'INSCRIPTION

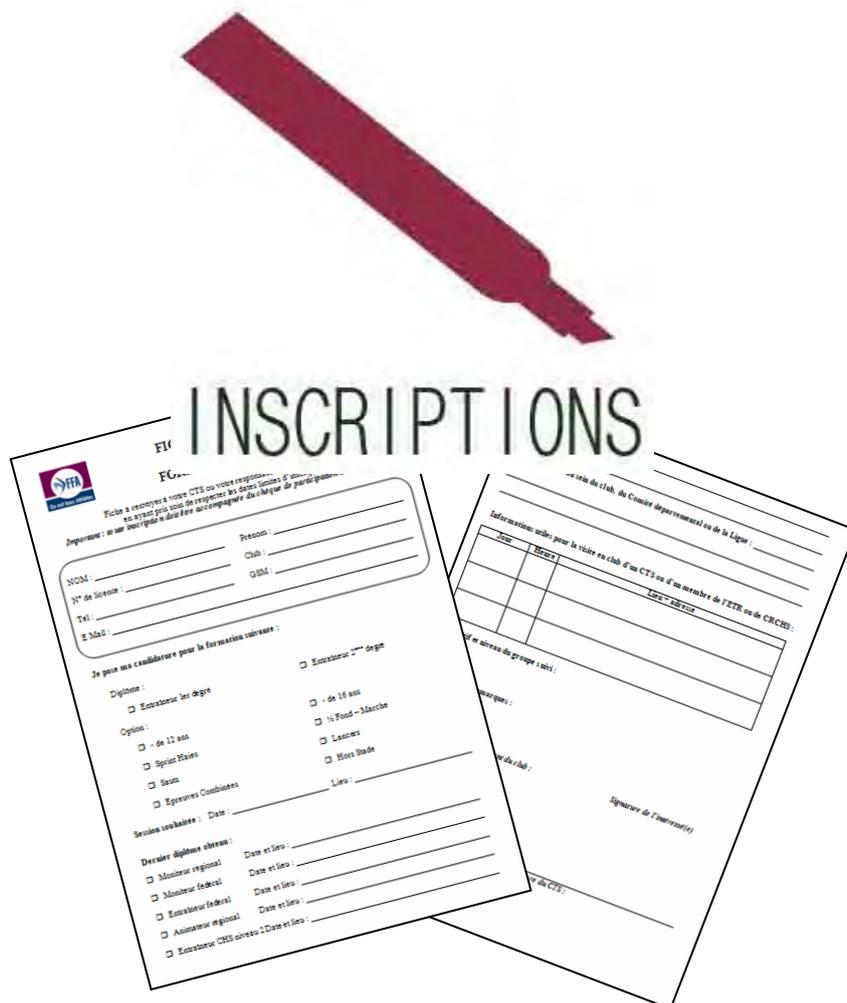
**Règle N°1** : Utiliser la fiche d'inscription propre à chaque formation que vous pouvez récupérer auprès de votre ligue ou téléchargeable sur le site de la FFA (rubrique : outils, sous rubrique : inscription).

**Règle N°2** : Toute inscription en formation doit passer par le CTS de la région du candidat ou le responsable formation de la CRCHS de la région du candidat.

**Règle N°3** : Respecter la date limite d'inscription.

**Règle N°4** : Joindre le chèque à l'inscription + Règlement intérieur signé + copie des diplômes si besoin.

**Règle N°5** : Le candidat devra suivre la formation dans sa totalité pour pouvoir passer l'évaluation, sauf accord préalable vu avec le responsable de la formation ou s'il a bénéficié d'un allègement de formation.





## REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES DE FORMATION ORGANISES PAR LA FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME OU PAR UNE LIGUE REGIONALE

Les stages de formation, organisés par la Fédération Française d'Athlétisme ou une Ligue Régionale, **réservés aux entraîneurs licenciés à la F.F.A. âgés de plus de 18 ans** doivent permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur activité habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.

L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

- 1) Le programme de stage est fixé par le directeur du stage, en liaison avec les intervenants. Il prévoit les plages horaires de cours théoriques et de séances sur le terrain.
- 2) Le respect mutuel entre stagiaires, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- 3) Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous notamment :
  - être ponctuel
  - ne pas dégrader les lieux d'hébergement, de pratique et de formation.
- 4) La récupération doit être présente au cours du stage afin d'être pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, d'hygiène, de soins et le respect d'une diététique élémentaire. La consommation d'alcool et de drogue est strictement prohibée.
- 5) Le non-respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité, à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par l'organisme responsable de ce dernier.

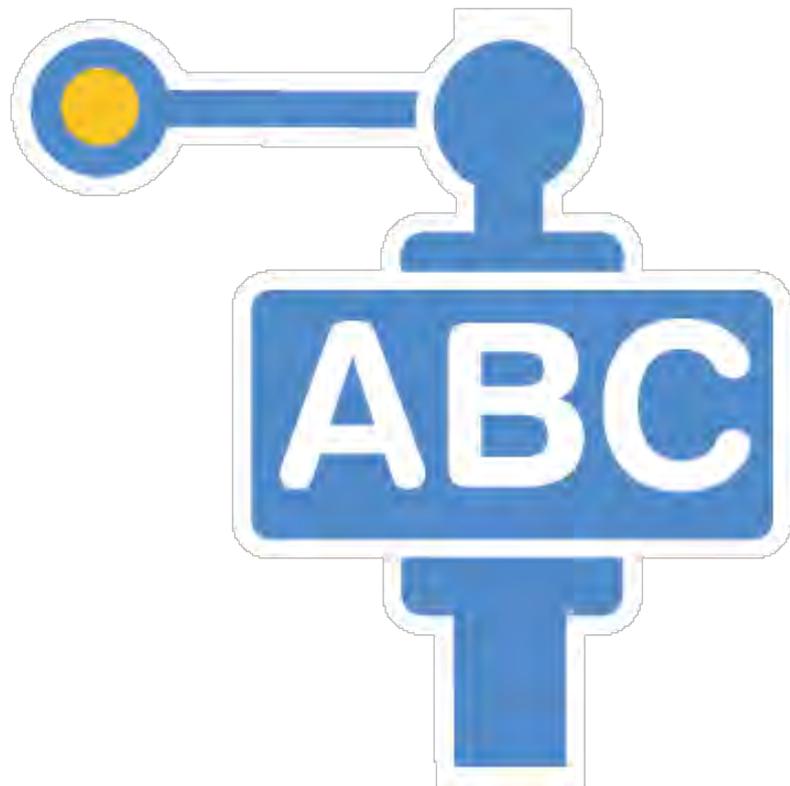
Fait à :  
Nom et prénom :

Le :  
Signature :

NUL NE S'EST JAMAIS PERDU DANS LE DROIT CHEMIN  
(Goethe)

marcher  
courir  
sauter  
lancer

# ENTREE COMMUNE



**Objectif** : Il s'agit de la première session de formation fédérale permettant d'expliquer à tous nos futurs entraîneurs :

- ce qui les unit et ce qui les différencie ;
- ce qui les rend complémentaires ;
- quelle place chacun d'eux occupe dans le monde de l'athlétisme ;
- ce que la FFA attend d'eux.

**Public concerné** : Tous les entraîneurs qui entrent en formation, sauf accord préalable des responsables de la formation.

**Compétences développées** : faire découvrir ce qu'est l'athlétisme et permettre à chacun de trouver sa place dans le processus de formation et d'entraînement de nos licenciés.

**Profil souhaitable** : être motivé pour devenir entraîneur à la FFA

**Conditions d'entrée en formation** :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.

**Durée de la formation** : 12 h

**Date, lieu et coût de cette formation** : Organisation régionale et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter votre CTS.

**Contenu de la formation** :

L'entraîneur dans le système fédéral

- Statuts de la FFA
- Définition de l'athlétisme et de ses objectifs
- La notion de responsabilité
- Le développement de l'athlétisme

L'entraîneur et l'athlétisme

- Le cheminement pédagogique de l'entraîneur
- Une vision de l'entraînement

Place de l'entraîneur dans la carrière de nos athlètes

- Le plan de carrière
- Missions et compétences de l'entraîneur

La formation des entraîneurs

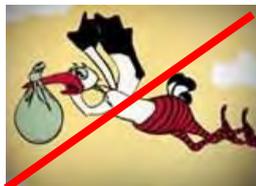
- Cours de formation
- Projet personnel de formation



# ENTRAINEURS FORMATEURS



**LE MANQUE DE COMPETENCE DE NOTRE ENCADREMENT  
NUIT GRAVEMENT A LA FORMATION ET A LA FIDELISATION DE NOS JEUNES**



# ENTRAÎNEUR 1<sup>er</sup> degré

## Option - de 12 ans



**Objectif** : Etre capable d'encadrer, dès la fin de la formation, la pratique des jeunes des écoles d'athlétisme.

**Public concerné** : les catégories Eveil athlétique et Poussins.

**Compétences développées** : faire découvrir aux jeunes, souvent par le jeu, des situations athlétiques menant au développement de sa motricité et à des rencontres basées sur un athlétisme adapté.

**Profil souhaitable** : il faut avoir envie de s'occuper des jeunes enfants et se sentir capable d'animer un groupe souvent assez hétérogène, tant par leur motivation que par leur niveau moteur.

### Conditions d'entrée en formation :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- avoir suivi le module de l'ABC

**Durée de la formation** : 40 h

**Date, lieu et coût de cette formation** : Organisation régionale et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter votre CTS.

### Contenu de la formation :

- Rencontres des - de 12 ans
  - o Philosophie fédérale des rencontres en Ecole d'Athlétisme
  - o Préparation d'une rencontre (en amont du jour J)
  - o Participation à une rencontre (Type Kids Athletics)

- Pass'Athlé
  - Présentation du Pass'Athlé
  - Préparation du Pass'Athlé en club
  - Organisation du Pass'Athlé
  - Validation et suivi du parcours du jeune
- Découverte des formes de pratique
  - Ateliers
  - Jeux
  - Parcours
  - Evolutions pédagogiques préparatoires aux rencontres
 En parallèle sont abordées les notions de sécurité et d'observation
- Organiser l'activité et animer une Ecole d'Athlétisme
  - Animer un groupe d'Éveil Athlétique et de Poussins
  - Profil de l'entraîneur et code de conduite
  - La séance
  - Objectifs de la saison et la programmation type
  - La santé de nos jeunes (sécurité, prévention)
- Présentation des Cd (outils pédagogiques supports à la pratique)
  - « L'athlétisme à l'école primaire »
  - « Jeux athlétiques »
  - « Kids Athlétiques » ...
  - et « Planète Athlé Jeunes »

### **Certification différée (quelques temps après la formation – 2 sessions annuelles)**

Il s'agit des conditions nécessaires pour obtenir son diplôme :

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (RE, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite
  - Epreuve écrite comprenant un qcm + une question liée à l'activité en club
  - Epreuve pédagogique

**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

## ENTRAÎNEUR 1<sup>er</sup> degré

### Option - de 16 ans



**Objectif** : Etre capable d'encadrer, dès la fin de la formation, la pratique des jeunes débutants.

**Public concerné** : les catégories Benjamins et Minimes.

**Compétences développées** : faire découvrir progressivement les différentes spécialités de l'athlétisme et commencer à développer de manière harmonieuse les capacités physiques exploitables / entraînaibles à cet âge.

**Profil souhaitable** : il faut avoir envie de s'occuper de pré-ados, ados et se sentir capable d'animer un groupe souvent assez hétérogène, tant par leur motivation que par leur niveau moteur et physique.

**Conditions d'entrée en formation** :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- avoir suivi le module de l'ABC

**Durée de la formation** : 40 h

**Date, lieu et coût de cette formation** : Organisation régionale et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter votre CTS

**Contenu de la formation** :

- Compétitions
  - le programme fédéral de compétitions et registre des épreuves
  - la philosophie fédérale
  - la réglementation utile pour l'entraîneur
  - la 1<sup>ère</sup> compétition et gestion de compétition

- Découverte des gestes athlétiques
  - Marcher
  - Courir
  - Sauter
  - Lancer
  - Epreuves multiples / Epreuves combinées
 En parallèle sont abordées les notions de sécurité et d'observation
  
- Organiser son activité et animer sa structure
  - Animer un groupe de Benjamins / Minimes
  - Profil de l'entraîneur
  - La séance
  - Les périodes de la saison et la programmation type
  - La santé de nos jeunes (sécurité, prévention de l'intégrité des jeunes)
  
- Divers
  - Tables rondes
  - Présentation du Cd « L'Athlétisme à l'Ecole » et « Planète Athlé jeunes »

**Certification différée (quelques temps après la formation – 2 sessions annuelles)**

Il s'agit des conditions nécessaires pour obtenir son diplôme :

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite
  - Epreuve écrite comprenant un qcm + une question liée à l'activité en club
  - Epreuve pédagogique

**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

## ENTRAÎNEUR 2<sup>e</sup> degré Option - de 12 ans et - de 16 ans



**Objectif :** Etre capable de comprendre, d'adapter et d'effectuer des choix de pratique dans le cadre du développement moteur et social des jeunes des Ecoles d'athlétisme et des jeunes débutants Benjamins/Minimes.

**Public concerné :** des catégories Eveil athlétique à Minimes (+ débutants).

**Compétences développées :** Donner les différents éléments susceptibles d'aider l'entraîneur à pouvoir faire évoluer sa pratique, d'être capable de réaliser soi-même ses choix. Il s'agira de pouvoir adapter la pratique en fonction des jeunes touchés afin qu'ils passent progressivement d'une motricité habituelle à une motricité athlétique à finalité culturelle.

**Profil souhaitable :** il faut avoir envie de s'occuper des jeunes enfants et/ou des pré-ados, Il faut se sentir capable d'animer un groupe hétérogène et avoir envie de participer activement, voire de vouloir gérer le projet de son école d'athlétisme et/ou de son groupe pluridisciplinaire.

**Conditions d'entrée en formation :** pour accéder à ce niveau de diplôme d'entraîneur, il faut :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- être en possession du diplôme d'Entraîneur Formateur 1<sup>er</sup> degré option - de 12 ans ou - de 16 ans.

**Durée de la formation :** 40 h

**Date, lieu et coût de cette formation :** Organisation fédérale décentralisée et donc renseignement sur le site de la FFA ou celui de votre ligue ou contacter votre CTS.

### **Contenu de la formation :**

- Développement général de l'enfant de 7 à 16 ans
    - Evolution des apprentissages de 7 à 15 ans
    - Observation des évolutions physiques et psychologiques du pratiquant de 7 à 15 ans
  - Les courses, les concours, les épreuves combinées et épreuves multiples
    - Composantes mécaniques
    - Composantes physiologiques
    - Situations pratiques
- En parallèle sont abordées les notions de sécurité et d'observation
- Les compétitions
    - Choisir le type de compétition fédérale selon le profil du groupe / du club
    - La préparation d'une équipe (en amont du jour J)
  - Animer la structure au-delà de l'entraînement
    - Orientation, détection, évaluation (Prospecter, former, poursuivre ou passer la main)
    - Les animations autour de la vie du club
  - Organiser l'entraînement autour des objectifs
    - Enchaînement des séances
    - Principes d'entraînement
    - Orienter les axes de travail selon l'âge et la motivation
  - Environnement Fédéral (soirées)
    - Données utiles à l'épreuve du BEES 1

### **Certification différée (quelques temps après la formation – 2 sessions annuelles)**

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - o Epreuve écrite comprenant une question générale liée à l'activité en club + une question liée à la particularité des - de 12 ans et/ou - de 16 ans.
  - o Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant la visite en club.
  - o Note de visite en club comprenant une partie sur le terrain (présentation d'une séance) et d'une partie d'échanges sur la séance et le dossier.

**Inscription :** Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

## ENTRAÎNEUR 3<sup>e</sup> degré

### Option - de 12 ans et - de 16 ans



Deux possibilités sont offertes pour accéder à ce niveau de diplôme :

- soit formaliser le niveau d'expertise atteint
- soit accéder à la mission de transmission et de formateur

#### Objectifs :

Ils sont donc de 2 ordres :

- Soit être capable de concevoir ou de créer ses propres outils en vue de répondre aux besoins de nos jeunes.
- Soit être capable de transmettre son expérience dans le cadre de la formation fédérale (initiale ou continue).

#### Public concerné :

- Soit les catégories d'Eveil Athlétique à Minimes.
- Soit des entraîneurs en formation.

#### Compétences développées :

- Soit un travail de recherches personnelles et accompagnées qui permettra de parfaire ses connaissances. Ces dernières toucheront un domaine de l'entraînement et auront dû être acceptées en amont. Un effort de formalisation devra être effectué.
- Soit un travail sur les techniques de transmission en formation, ainsi que le travail sur les outils de présentation.

#### Profil souhaitable :

- Soit il faut avoir un projet à présenter et démontrer un excellent niveau d'expertise.
- Soit il faut démontrer son intérêt et ses qualités pour la transmission de son expertise.

**Conditions d'entrée en formation** : pour accéder à ce niveau diplôme d'entraîneur, il faut :

- avoir un casier judiciaire vierge.
- être en possession de son diplôme 2<sup>ème</sup> degré depuis au moins 2 ans
- justifier d'une antériorité de résultats soit dans le domaine de l'animation et de la formation des jeunes : avoir démontré que sa structure forme et anime les catégories EA/PO ou BE/MI (taux de renouvellement des licences, organisation d'évènements en accord avec la politique fédérale...)
- s'accompagner d'un dossier de présentation du sujet du candidat

Cette demande devra être transmise à :

- Gérard Cambreling pour les - de 12 ans
- Jean Paul Bourdon pour les - de 16 ans

**Durée de la formation** : sur une année au moins

**Date, lieu et coût de cette formation** : Organisation fédérale et donc renseignement sur le site de la FFA ou celui de votre ligue ou contacter votre CTS.

**Forme de la formation** :

- Soit une session de formateur de formateurs débouchant sur une formation fédérale.
- Soit un travail personnel et accompagné débouchant sur la présentation d'un document.

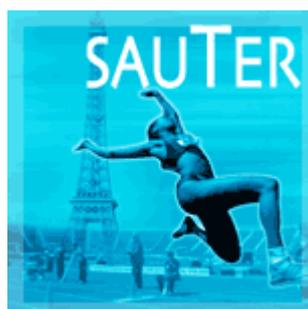
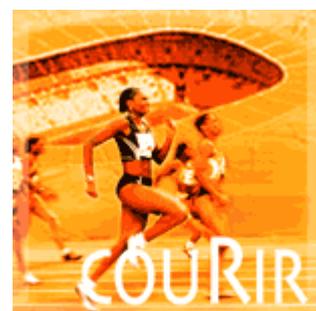
**Certification**

- Etre licencié à la FFA
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - Formateur
    - passer une épreuve écrite
    - note de présentation fictive lors de la formation
    - note de présentation en situation réelle de formation
  - Entraîneur expert
    - week-end d'échanges et de communications (type Assises départementales ou régionales des jeunes)
    - encadrement / montage d'une action « jeunes » (type stage départemental, événements...)
    - dossier / production

**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

marcher  
courir  
sauter  
lancer

# ENTRAINEURS SPECIALISES



## ENTRAÎNEUR 1<sup>er</sup> degré Option « Famille »



**Objectif :** Etre capable d'encadrer, dès la fin de la formation, la pratique des athlètes spécialisés dans une des familles de l'athlétisme.

**Public concerné :** à partir de la catégorie Cadets et pour des athlètes s'entraînant au moins 3 fois / semaine.

**Compétences développées :** donner les éléments permettant de faire progresser la performance des athlètes en optimisant leur préparation technique, physique et mentale.

**Profil souhaitable :** il faut être capable de s'investir suffisamment, en temps et personnellement, afin de faire progresser des athlètes d'âges divers (de Cadets à Vétérans), de niveaux et de motivations hétérogènes dans le cadre d'un club d'athlétisme.

Cela pourra se faire dans les familles suivantes de l'athlétisme :

- Sprint / Haies
- Demi-fond / Marche
- Hors stade
- Sauts
- Lancers
- Epreuves Combinées

**Conditions d'entrée en formation :** pour accéder à ce niveau de diplôme d'entraîneur, il faut :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- avoir suivi le module de l'ABC

**Durée de la formation :** 40 h

**Date, lieu et coût de cette formation :** Organisation régionale et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter votre CTS

### **Contenu de la formation :**

#### Module d'Accueil

- Prise en main
  - Accueil et installation des stagiaires
  - Ouverture officielle de la session de formation
  - Présentation du programme et informations administratives et logistiques
  - Présentation des stagiaires et des intervenants
  
- Philosophie de la formation :
  - Situation de départ : nous avons à faire à des athlètes orientés qui savent globalement Marcher, Courir, Sauter, Lancer et pratiquer des Epreuves Combinées. Resituer cela dans le contexte du plan de carrière.
  - Objectif : Entraîner des athlètes pour qu'ils puissent se réaliser au travers de la performance athlétique, à raison d'au moins 3 séances / semaine. Que chacun atteigne son meilleur niveau.

#### Module Tronc commun 1

- Compétition (généralités)
  - Introduction

Attention, aucun contenu scientifique ne permet à un entraîneur de faire gagner un entraîné, et cette absence de garantie correspond bien à l'incertitude structurelle de la compétition qui n'est pas une situation pédagogique ou commerciale où tout le monde peut apprendre, où tout se vend en y mettant le prix.
  - Présentation du programme fédéral de compétitions
    - Individuelles / collectives
    - Meetings / championnats
    - Ouvertes / minima
    - Périodes de l'année
  - Gestion des compétitions
    - Avant
    - Pendant
    - Après
    - 1<sup>re</sup> compétition
  - Intérêts pour l'entraîneur de connaître les règlements
    - Pour lui-même
    - Pour ses athlètes
    - Pour les bonnes relations avec le jury

- Se préparer
  - D'un point de vue Technique
  - D'un point de vue Physique
  - D'un point de vue Psychologique
  - Rester en bonne santé
- Organiser cette préparation
  - Pour progresser avec 3 à 4 entraînements / semaine, avec double périodisation
  - Pour constituer une séance
  - Comment intervenir face aux athlètes

### Module « Option »

- Présentation (programme, intervenant)
- Compétitions (liée à l'option)
  - Registre des épreuves
  - Aspects réglementaires de ces épreuves
  - Ordre de grandeur des niveaux de pratique, des minima...
  - Précisions spécifiques sur la gestion des épreuves
- Perfectionnement technique
  - Introduction théorique
  - Pratique des spécialités
  - Travaux dirigés sur les spécialités
  - Complément théorique

Ne pas oublier :

  - de parler et d'utiliser l'observation (avec l'œil), le traitement de celle-ci et la proposition de correction (mode utilisé..)
  - de stipuler ce qui est spécifique ou multiforme
- Développement des qualités physiques
  - Introduction théorique
  - Pratique des spécialités (présentation précisant l'importance de ces qualités en %)
  - Travaux dirigés sur les spécialités
  - Complément théorique

Ne pas omettre de préciser ce qui est général ou multiforme
- Aspects psychiques
- Organisation de l'entraînement

- pour chaque spécialité pour 3 à 4 x / semaine (programme type)
- constitution d'une séance

## Module Tronc commun 2

- Santé des athlètes
  - Prévention des blessures
  - Suivi médical
  - Dopage
  - Premiers secours
  - Sécurité (courses, sauts, lancers sur les stades et en dehors)
  
- Rôle de l'entraîneur au sein du club
  - Aspects réglementaires
  - La vie du club
  
- Etre entraîneur
  - Se former tout au long de sa carrière (formation initiale, formation continue)
  - Statut, compétence, niveau de formation, investissement
  - Relations humaines et gestion d'un groupe
  - Prospecter, former, poursuivre ou passer la main

Utiliser le groupe de parole, restituer et compléter / synthétiser.

### **Certification différée (quelques temps après la formation - 2 sessions annuelles)**

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite
  - Epreuve écrite comprenant un qcm + une question liée à l'activité en club
  - Epreuve pédagogique

**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

## ENTRAÎNEUR SPECIALISE 2<sup>e</sup> degré Option « Famille »



**Objectif** : Etre capable de comprendre, d'adapter et d'effectuer des choix dans le cadre de la préparation des athlètes spécialisés pour la compétition.

**Public concerné** : à partir de la catégorie Cadets et pour des athlètes s'entraînant au moins 3 fois / semaine.

**Compétences développées** : donner les différents éléments susceptibles d'aider l'entraîneur à pouvoir faire évoluer la préparation des athlètes dont il a la charge, d'être capable de réaliser soi-même ses choix et de pouvoir adapter les situations d'entraînements.

**Profil souhaitable** : il faut être capable de s'investir suffisamment, en temps et personnellement, afin de faire progresser des athlètes d'âges divers (de Cadets à Vétérans), de niveaux et de motivations hétérogènes dans le cadre d'un club d'athlétisme. Il faudra pouvoir organiser le projet performance des athlètes, ou du moins y participer.

Cela pourra se faire dans les familles suivantes de l'athlétisme :

- Sprint / Haies
- Demi fond / Marche
- Hors stade
- Sauts
- Lancers
- Epreuves Combinées

**Conditions d'entrée en formation** : pour accéder à ce niveau de diplôme d'entraîneur, il faut :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- être en possession du diplôme d'Entraîneur Spécialisé 1<sup>er</sup> degré.

**Durée de la formation** : 40 h

**Date, lieu et coût de cette formation :** Organisation fédérale et donc renseignement sur le site de la FFA ou de votre ligue ou contacter votre CTS

**Contenu de la formation :**

Module d'Accueil

- Prise en main
  - Accueil et installation des stagiaires
  - Ouverture officielle de la session de formation
  - Présentation du programme et informations administratives et logistiques
  - Présentation des stagiaires et des intervenants
  
- Philosophie de la formation :
  - Situation de départ : nous avons à faire à des athlètes qui s'entraînent. Resituer cela dans le contexte du plan de carrière.
  - Objectif : Optimiser l'entraînement en acquérant des connaissances.

Module Tronc commun 1

- Compétition
  - Rappel
  - Présentation et gestion de ce qu'est une compétition avec une chambre d'appel
    - Avant
    - Pendant
    - Après
    - 1<sup>re</sup> compétition
  - Problèmes rencontrés sous forme de « groupes de parole » (restitution et échanges ultérieurs, dans les spécialités)
  
- Se préparer
  - D'un point de vue Technique (très rapidement)
  - D'un point de vue Physique (théorie)
    - Développement de la Force
    - Développement de la Souplesse
    - Développement de la Vitesse
    - Développement de l'Endurance
    - Développement de la Coordination
  - D'un point de vue Psychologique (entraînement / compétition)

- Rester en bonne santé
  - Suivi médical approprié
  - Suivi biologique
  - Dopage
  - Hygiène de vie
  - Nutrition
- Organiser cette préparation
  - Bases de la programmation de l'entraînement

### Module « Option »

- Présentation (programme, intervenant)
- Compétition
  - Restitution des problèmes soulevés et tentative de réponses
- Perfectionnement technique
  - Rappel
  - Traitement des problèmes persistants suite aux retours faits grâce à un questionnaire ou un « groupe de parole ».
  - Perfectionnement de l'observation grâce à la vidéo.
- Développement des qualités physiques
  - Traitement de quelques particularités
- Aspects psychiques
  - Commentaires spécifiques
- Programmation de l'entraînement
  - Travaux pratiques sur des sujets différents (spécialités, catégories, plan annuel, préparation finale, stage de 7 à 15 jours permettant d'aborder le biquotidien...)
  - Complément théorique

### Module Tronc commun 2

- Etre entraîneur
  - Se former tout au long de sa carrière (formation initiale, formation continue)
  - Statut, compétence, niveau de formation, investissement
  - Relations humaines et gestion d'un groupe
  - Prospecter, détecter, former, poursuivre ou passer la main

Utiliser le « groupe de parole », restituer et compléter / synthétiser.

- Précision évaluation
- Bilan et évaluation de la formation

**Certification différée (quelques temps après la formation - 2 sessions annuelles)**

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - Epreuve écrite comprenant une question générale liée à l'activité en club + une question liée à la particularité de votre famille d'option.
  - Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant la visite en club
  - Note de visite en club comprenant une partie sur le terrain (présentation d'une séance) et d'une partie d'échanges sur la séance et le dossier.

**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

## ENTRAÎNEUR 3<sup>e</sup> degré Option « Famille »



Deux possibilités sont offertes pour accéder à ce niveau de diplôme :

- soit pour formaliser le niveau d'expertise atteint
- soit pour accéder à la mission de transmission et de formateur

### Objectifs :

Ils sont donc de 2 ordres :

- Soit être capable de concevoir ou de créer ses propres outils en vue de répondre aux besoins de nos athlètes.
- Soit être capable de transmettre son expérience dans le cadre de la formation fédérale (initiale ou continue).

### Public concerné :

- Soit les catégories à partir de Cadets.
- Soit des entraîneurs en formation.

### Compétences développées :

- Soit un travail de recherches personnelles et accompagnées qui permettra de parfaire ses connaissances dans un domaine choisi et accepté en amont. Un effort de formalisation devra être effectué.
- Soit un travail sur les techniques de transmission en formation, ainsi que le travail sur les outils de présentation.

### Profil souhaitable :

- Soit il faut avoir un projet à présenter et démontrer un excellent niveau d'expertise.
- Soit il faut démontrer son intérêt et ses qualités pour la transmission de son expertise.

**Conditions d'entrée en formation :** pour accéder à ce niveau de diplôme d'entraîneur, il faut :

- être en possession du diplôme d'Entraîneur 2<sup>ème</sup> degré option « Famille », depuis au moins 2 ans.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- justifier d'une antériorité de résultats dans le domaine de l'entraînement : avoir eu plusieurs qualifiés aux CF et avoir eu au moins 2 internationaux

- s'accompagner d'un dossier de présentation du sujet du candidat

Cette demande sera transmise, via le CTS formation à :

- Olivier Vallaeys pour Sprint/Haies
- Roger Milhau pour le Demi-fond/Marche, profil  $\frac{1}{2}$  fond
- Daniel Laigre pour les Sauts
- Stéphane Burczynski pour les Lancers
- Gilles Follereau pour les Epreuves Combinées
- Frederic Taillard pour le Hors Stade

**Durée de la formation** : sur une année au moins

**Date, lieu et coût de cette formation** : Organisation fédérale et donc renseignement sur le site de la FFA ou celui de votre ligue ou contacter votre CTS.

**Forme de la formation** :

- Soit une session de formateur de formateurs débouchant sur une formation fédérale.
- Soit un travail personnel et accompagné débouchant sur la présentation d'un document.

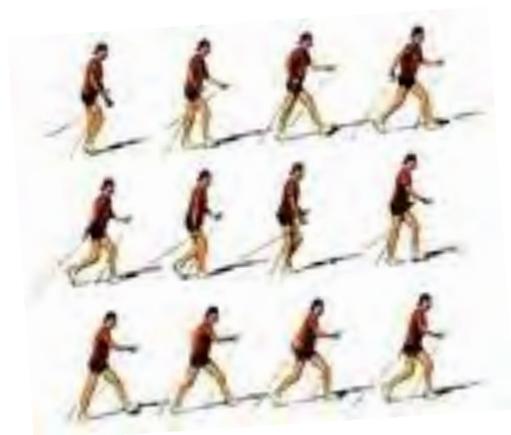
**Certification**

- Etre licencié à la FFA
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - Formateur
    - passer une épreuve écrite
    - note de présentation fictive lors de la formation
    - note de présentation en situation réelle de formation
  - Entraîneur expert
    - week-end d'échanges et de communications (type Assises de spécialité, ou un colloque)
    - encadrement d'une action nationale (type stage national...)
    - dossier / production

**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.



# Entraîneur Athlé Santé Loisir Marche Nordique



## ENTRAÎNEUR 1<sup>er</sup> degré Option « Marche Nordique »



**Objectif** : Etre capable d'encadrer, dès la fin de la formation, la pratique des adultes parfois sédentaires au travers de la pratique de la Marche Nordique.

**Public concerné** : adultes tout public se libérant 1 à 2 fois / semaine.

**Compétences développées** : donner les éléments permettant d'accompagner et de corriger les pratiquants sur des territoires connus de pleine nature.

**Profil souhaitable** : il faut être capable de s'investir suffisamment, en temps et personnellement, afin de pouvoir encadrer des adultes sédentaires ou non, d'âges divers (jusqu'aux publics seniors) et de niveaux hétérogènes dans le cadre d'un club d'athlétisme.

**Conditions d'entrée en formation** : pour accéder à ce niveau de diplôme d'entraîneur, il faut :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club ou de sa structure, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- avoir suivi le module de l'ABC
- être titulaire du PSC1

**Durée de la formation** : 40 h (PSC1 compris)

**Date, lieu et coût de cette formation** : Organisation régionale ou de zone et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter votre CTS

## **Contenu de la formation :**

Avantages et bienfaits de la Marche Nordique (MN)

Limitations / publics

Promotion de l'activité MN

Sécurité

Orientation (carte, boussole...)

Matériel (bâtons)

Bases de l'Anatomie et de la physiologie

Technique de la MN

- en extérieur
- dénivelés
- franchissements...

Comparaison avec la Marche Athlétique

Pratique :

- séance d'initiation
- séance de perfectionnement
- corrections
- séance cardio
- séance d'orientation

Structuration d'une séance (extérieur et en salle)

L'échauffement

Animation, les jeux et gestion d'un groupe

## **Certification en fin de formation**

Il s'agit des conditions nécessaires pour obtenir son diplôme :

- Etre licencié à la FFA et titulaire de l'abc
- Etre titulaire du PSC1
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (RE, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - o Note de dossier d'activité en club ou dans sa structure. Ce dernier doit être constitué après la 2<sup>ème</sup> session de formation et devra être envoyé à un membre de l'équipe de formation
  - o Epreuve écrite comprenant un qcm
  - o Note sur la technique lors d'une démonstration

**Inscription :** Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

# COACH



## Athlé Santé

PARTENAIRE DE VOTRE FORME

# COACH ATHLE SANTE



## COACH ATHLE SANTE



Face à une demande de plus en plus importante de personnes qui voulaient avoir une pratique de loisir dans nos clubs, et face au constat que dans toute démarche de santé on évoque la pratique de la marche et de la course à pieds ; la Fédération Française d'Athlétisme a décidé de mettre en place une formation qui réponde à ces attentes.

**Objectif :** Etre capable d'encadrer de l'accompagnement running, de la remise en forme, de la condition physique et de la marche nordique avec un public loisir ou sédentaire.

**Public concerné :** les licenciés Athlé Santé

**Compétences développées :** savoir adapter nos contenus athlétiques au grand public ou aux publics spécifiques qui souhaite avoir une pratique de loisir et d'entretien de la forme.

**Profil souhaitable :**

- Un **animateur** qui est capable :
  - d'impulser une dynamique dans un groupe
  - de fidéliser des pratiquants en travaillant sur la convivialité et le suivi personnalisé.
  
- Un **technicien** qui possède :
  - des connaissances sur l'entraînement, l'énergétique et la programmation
  - un vécu de sportif et des expériences dans l'encadrement
  - une condition physique lui permettant de faire une démonstration et d'accompagner son groupe.
  
- Un **vendeur** qui est capable de :
  - vendre son activité.
  - faire une étude de son environnement pour proposer des activités en accord avec les besoins existants.
  - faire évoluer son offre.

**Conditions d'entrée en formation :** être titulaire du Brevet d'Etat ou d'une licence STAPS (entraînement de préférence).

**Durée de la formation :** 120 h

**Date, lieu et coût de cette formation :** 10 jours en mars, 10 jours en mai.

**Contenu de la formation :**

- Démarche commerciale
  - Savoir se présenter et présenter son concept
  - Travail autour du prix de la cotisation, des formules à proposer.
  - Savoir vendre son offre à une collectivité, un comité d'entreprise...
  - Etablir une démarche commerciale.
- Etude de marché
  - Savoir faire une étude de l'environnement de son club pour choisir des objectifs adaptés.
- Marketing
  - Les partenaires et la recherche de partenaires.
  - Organiser un événement Athlé Santé.
- Communication
  - Savoir monter un plan de communication.
  - Savoir faire un flyer.
  - Utiliser la PQR et réaliser un communiqué de presse.
- Contenus santé
  - Connaître les spécificités de l'encadrement des personnes souffrant de pathologies légères (diabète, asthme....)
  - Savoir encadrer des personnes en surpoids
  - Savoir encadrer des seniors.
- Hors Stade, accompagnement running
  - Connaître les spécificités de l'encadrement d'un public loisir qui recherche un bénéfice forme.
  - Assimiler les contenus du Hors Stade 1.
- Condition physique
  - Savoir adapter notre culture PPG à un public loisir.
  - Savoir varier les contenus pour pouvoir diversifier le matériel utilisé.

- Marche nordique
  - o Connaître l'activité.
  - o Savoir encadrer.

### Certification

- Avoir suivi la totalité de la formation.
- Avoir satisfait aux évaluations :
  - o Ecrites
  - o Dossier projet (étude d'environnement)
  - o Orales

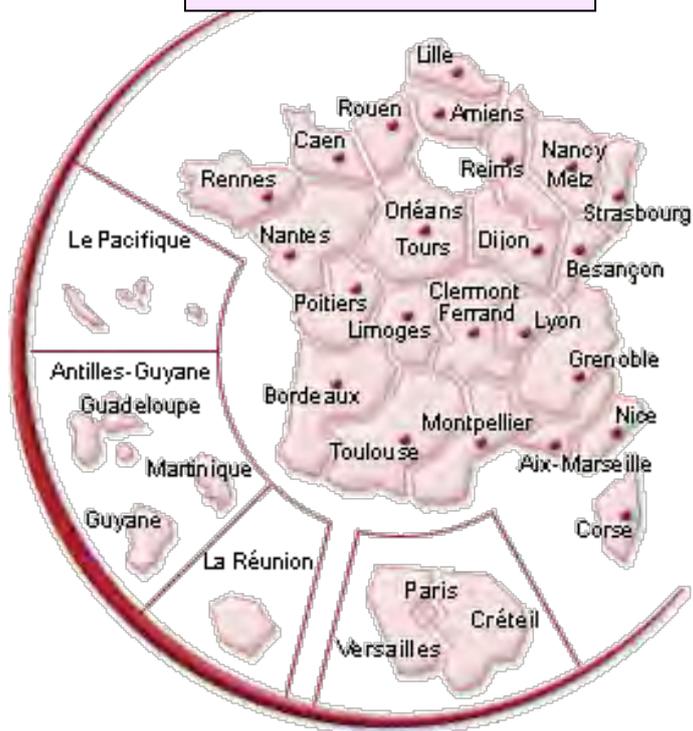
**Inscription** : Tous les formulaires et les modalités sont en ligne sur le site de la fédération.



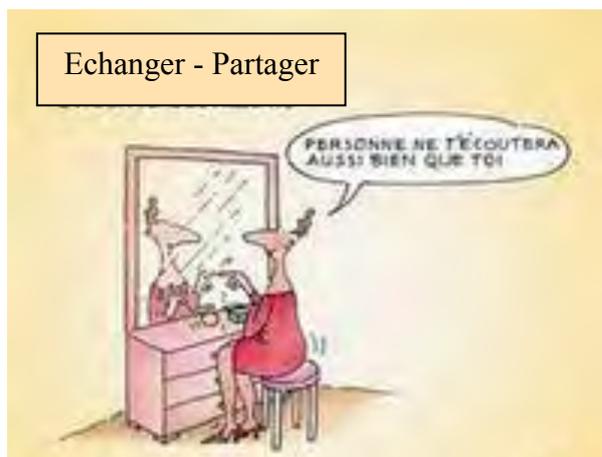
marcher  
courir  
sauter  
lancer

# FORMATION CONTINUE

Sur l'ensemble du territoire Français



Echanger - Partager



Depuis la fin du siècle dernier et encore plus à l'entrée de notre 21<sup>e</sup> siècle, on sait très bien qu'il ne suffit plus en effet que chaque entraîneur accumule au début de son cursus un stock de connaissances, où il pourrait ensuite puiser indéfiniment. Il faut surtout qu'il soit en mesure de saisir et d'exploiter d'un bout à l'autre de son investissement sur le terrain toutes les occasions de mettre à jour, d'approfondir et d'enrichir cette connaissance première et de s'adapter à l'évolution de nos athlètes changeants.

Dans ce but la FFA, comprenant la DTN et ses organes déconcentrés que sont les ligues, a établi de réels espaces d'échanges :

- Colloques à thèmes spécifiques et/ou transversaux  
Un système connu et reconnu qui a fait ses preuves. Retrouver la liste de ces derniers sur le site de la FFA ou de votre ligue.
- Accompagnement et tutorat  
Sans doute le meilleur système, mais aussi le plus délicat à mettre en place, car très personnalisé et assez coûteux en temps. Il s'agit d'un véritable tutorat effectué auprès d'un entraîneur reconnu issu d'un pôle ou d'un groupe d'entraînement. Pour cela il vous faut contacter votre CTS et élaborer avec lui un programme personnalisé.
- Participation active à des regroupements et encadrements de stages d'athlètes.  
Des situations qui existent déjà mais qui n'étaient pas forcément bien formalisées :
  - o membre actif d'une équipe technique régionale (de suivi d'athlètes, de formation, de développement)
  - o présence active, voire participation à des regroupements d'athlètes sur invitation

Bien sûr, il vous reste aussi la consultation régulière des outils mis à votre disposition comme :

- les ouvrages ou CD ou DVD réalisés par la FFA
- les ouvrages ou CD ou DVD réalisés par des collègues entraîneurs ou des professionnels
- les comptes rendus de colloques
- la lettre des entraîneurs éditée par la DTN
- la revue de l'AEFA et ses diverses productions

Pour finir, la plus riche des banques de données reste l'entraînement régulier de nos athlètes.

« Ce que l'on sait le mieux, c'est ce que l'on a deviné »

## Important

**LA PROROGATION DES DIPLOMES** : 2010 a constituée la première année butoir pour la mise en œuvre des prorogations de nos diplômes fédéraux.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Tous les licenciés possédant un diplôme d'Entraîneur conservent leur(s) diplôme(s). Mais ces derniers ne seront reconnus valides par la FFA que s'ils sont assortis de deux actions de formation continue en 4 ans.

Pour les entraîneurs, voilà les actions possibles :

**Colloque** : Avoir suivi un colloque

**Participation aux assises**, à condition qu'elles proposent une action de formation continue :

⇒ **de spécialité** : sur invitation

⇒ **des ligues** : sur initiative de la ligue

**Action dans l'ETN** : Encadrer, participer aux actions de l'ETN

**Action dans l'ETR** : Encadrer, participer aux animations et actions de l'ETR

**Action dans l'ETD** : Encadrer, participer aux animations et actions de l'ETD

**Formation sur Pôle** : Assister à 2 séances sur un pôle avec ses athlètes

**Publication** : Ecrire un article, et le soumettre à la publication de sa ligue

**Recyclage Formation Initiale** : Assister à une partie, un module de la formation initiale lié à son niveau de diplôme

**Présence aux suivis régionaux avec leurs athlètes** : Accompagner et assister aux regroupements proposés aux athlètes de son groupe

**Qualification aux championnats de France** : Avoir au moins 2 athlètes qualifiés à l'un des Championnats de France Jeunes, National ou Elite sur piste lors de la saison estivale, validé par la DTN.

Attention : cette action ne peut être comptabilisée qu'une fois sur les 4 ans

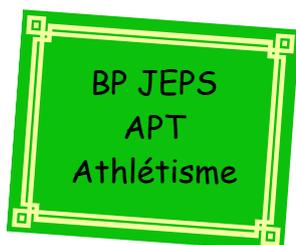
**LA CARTE DE COMPETENCE** : La validité de votre diplôme ou de vos diplômes vous permet de recevoir une carte de compétence. Jusqu'alors seule la carte nationale avait été délivrée. Depuis l'année 2010, la première version des cartes régionales est arrivée dans les ligues.

**LA CERTIFICATION ET LA LABELLISATION** : seuls les diplômes prorogés sont comptabilisés pour l'établissement des prochaines Certification et Labellisation de votre club.

**LE CLASSEMENT DES CLUBS** : Pour la première fois, le niveau des diplômes d'entraîneurs sont pris en compte dans les points attribués pour le club. Mais attention, seuls les diplômes prorogés sont comptabilisés peuvent compter pour ce classement.



# DIPLÔMES PROFESSIONNELS



# LES DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La F.F.A. possède ses propres diplômes d'encadrement. Ce sont des diplômes fédéraux.

Ceux-ci reconnaissent l'aptitude à encadrer BENEVOLEMENT la pratique de l'athlétisme.

La loi sur le sport du 16 juillet 1984 fixe le principe de base de l'activité rémunérée : seuls les diplômes d'Etat ou autres diplômes inscrits au RNCP autorisent l'encadrement d'un sport contre rémunération.

Il faut alors être en possession du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) ou d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport avec un Certificat de Spécialisation Activités Athlétiques.

De plus, il faut être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par les services déconcentrés du Ministère chargé des Sports, comme la DRJS ou la DDJS du lieu d'exercice.

**Important** : La rénovation des diplômes Jeunesse et Sports engagée ces dernières années, même si elle a été ralentie à cause des élections, poursuit ou va poursuivre son chemin. La FFA est en pleine réflexion sur les choix qui vont être faits dans les prochains mois. A ce jour la seule chose que nous pouvons faire, c'est de conseiller à ceux qui sont en position de pouvoir passer leur BE, de le faire dès à présent.

### **LE BEES**

Le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif est un diplôme délivré par le Ministère chargé des Sports. Il permet l'enseignement professionnel rémunéré des disciplines sportives.

Il comporte 3 degrés et atteste de l'aptitude et de la qualification de son titulaire à enseigner dans l'option choisie sous toutes ses formes, notamment d'accompagnement, d'animation, d'initiation et d'entraînement.

Il confère en outre à son titulaire :

- pour le **1<sup>er</sup> degré** : la qualification nécessaire à l'organisation et à la promotion des activités physiques **dans une option sportive**.
- pour le **2<sup>e</sup> degré** : la qualification nécessaire au **perfectionnement technique, à l'entraînement, et à la formation des cadres** dans une option sportive ainsi qu'une qualification approfondie **en gestion et promotion** de l'activité.
- pour le **3<sup>e</sup> degré** : la qualification nécessaire à **l'expertise et à la recherche**.

## LA FORMATION

Le BEES est composé de la manière suivante :

- une formation commune qui constitue essentiellement la partie théorique du BEES, il s'agit du « **tronc commun** ».
- une formation spécialisée, théorique et pratique, dans une discipline sportive, c'est la formation dite « **spécifique** ».

Il est possible d'obtenir le BEES à partir de différents modes de validation :

- **l'examen traditionnel**, le candidat suit une préparation « traditionnelle » et se présente aux différents examens du diplôme visé.
- **la formation de type modulaire** : après avoir satisfait à des épreuves de sélection et à un examen de préformation, le candidat obtient un « livret de formation », qui lui confère le statut d'éducateur sportif stagiaire. Un examen final valide la formation une fois que le candidat a suivi avec succès les différentes unités de formation qui constituent le BEES concerné.
- **la formation en contrôle continu des connaissances**, après des épreuves de sélection, le candidat est évalué durant toute la durée de sa formation ; il n'y a donc pas d'examen final.
- **modalités particulières de validation** pour le BEES dans la mesure où les sportifs de haut niveau sont ou ont été inscrits sur les listes de haut niveau du Ministère chargé des Sports.
- **par le dispositif de la Validation des Acquis d'Expérience (VAE)**.

**Se préparer au BE pour l'examen traditionnel :**

La DTN FFA vient de constituer un document d'aide à la préparation à l'examen, explicitant le déroulement de l'épreuve, spécifiant les attentes du jury et proposant les outils et conseils utiles à la préparation des épreuves.

## **LE BP JEPS et Certificat de spécialisation Activités Athlétiques**

### Qu'est ce que le BPJEPS APT ?

Dans le cadre de la réforme des diplômes du Ministère chargé Sports, l'ancien Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) option Activités Physiques pour Tous (BEES APT) à été remplacé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, par le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) avec une nouvelle philosophie de formation adaptée aux possibilités d'emploi. Dans ce sens, ce diplôme se situe au niveau IV de la nomenclature ministérielle (comme le BEES 1<sup>er</sup> degré actuel).

### Qu'est ce que le Certificat de Spécialisation « Activités Athlétiques » ?

La Fédération Française d'Athlétisme n'ayant pas obtenu la mise en place d'un Brevet Professionnel Athlétisme, s'est vue proposer un Certificat de Spécialisation (CS) « Activités Athlétiques » qui est une compétence supplémentaire que peuvent venir chercher les titulaires d'un BPJEPS APT.

L'Objectif est de former des Animateurs d'Activités Athlétiques

Les compétences « métier » :

L'Animateur d'activités athlétiques réalise de manière autonome des prestations de découverte, d'initiation et d'animation dans les disciplines de l'athlétisme

Il conduit des cycles d'apprentissage de l'athlétisme jusqu'au premier niveau de compétition en garantissant aux pratiquants les conditions optimales de sécurité

Il accompagne les publics, individuels ou en groupes, en tout lieu où se pratique l'athlétisme.

Il participe à la gestion et à la maintenance du matériel spécifique à l'athlétisme

Le BP est un véritable débouché professionnel pour nos filières animation et loisir. C'est là une véritable reconnaissance du travail fait par nos animateurs.

Le CS « Activités Athlétiques » se décompose en 3 Unités Capitalisables :

UC 11 : « Découverte des pratiques athlétiques »

UC 12 : « Initiation et découverte de l'athlétisme pour les jeunes »

UC 13 : « Initiation et apprentissage de l'athlétisme hors stade »

Si vous possédez déjà un BPJEPS APT, vous pourrez vous inscrire ultérieurement au **Certificat de Spécialisation « Activités Athlétiques »** afin d'acquérir une compétence supplémentaire et reconnue dans ce domaine.

Pour plus d'informations contactez Michèle Olive (CTS LAN) :

[michele.olive@athle.org](mailto:michele.olive@athle.org)

## Une idée sur la nouvelle architecture des diplômes professionnels

La conjoncture actuelle a amené la DTN à s'engager dans un processus de réforme de sa filière professionnelle. En effet, cette réforme puise ses fondements dans celle de notre Ministère de tutelle et dans le fait que nos Brevets d'états ne sont plus tout à fait adaptés à l'évolution qu'ont suivies nos structures fédérales, qu'il s'agisse des clubs, des comités, des ligues ou de la fédération. Nous n'avons plus de marge puisqu'il s'agit d'une réforme d'état.

Il nous fallait réfléchir en termes de métiers utiles pour le développement de notre sport et donc en termes de besoins.

Parallèlement, nous ne pouvions ignorer la culture actuelle, la faisabilité pour nos futurs entraîneurs et agents de développer, le tout en respectant la réglementation, en exploitant au mieux les possibilités offertes par le système de certification français et bien sûr en s'appuyant sur les expériences faites par d'autres fédérations.

Ainsi, nous avons opté pour divers dispositifs au sein même des possibilités qu'offrent le Ministère de la Santé et des Sports :

- le **Certificat de Spécialisation** « activité athlétique » évoluerait pour devenir le cs « **animateur d'athlétisme et disciplines associées** ». Ce cs reste attaché au BP JEPS APT et donne une compétence supplémentaire et spécifique à un diplôme généraliste et multidisciplinaire. Pour ce faire, nous avons ciblé sa compétence sur les 2 populations rencontrées dans ses attributions les plus communes : les enfants en activité sportive à l'école maternelle et primaire et les adultes ou séniors engagés dans un sport santé loisir, running et condition physique. Il a été étudié le fait que ce cs pourrait aussi être attaché au BP sport co, au BP Loisir Tous Publics ou encore Activités Gymniques de la Forme et de la Force.
- Le **Diplôme d'Etat JEPS (DE JEPS)** « **Perfectionnement sportif** » - mention « **Athlétisme et disciplines associées** », qui sera notre premier diplôme Athlétisme dans la filière jeunesse et Sport et de niveau III. Il s'agira d'un métier d'entraîneur polyvalent professionnel de club, capable de coordonner aussi une équipe technique de club ou de comité.
- Le **Diplôme d'Etat Supérieur JEPS (DES JEPS)** « **Perfectionnement sportif** » avec **5 mentions** « **Athlétisme Sprint Haies** », « **Athlétisme  $\frac{1}{2}$  fond/Marche/HS** », « **Athlétisme sauts** », « **Athlétisme lancers** » et « **Athlétisme Epreuves Combinées** » qui sera de niveau II (comme l'ancien BE2). Ce diplôme aura pour objectif de former les futurs entraîneurs spécialisés de haut niveau pour accéder aux postes des pôles, de l'INSEP et de cadres techniques fédéraux. Ils seront en capacité de postuler à des postes tels que directeurs techniques des grosses structures, aux postes de CT fédéraux, aux postes de responsables d'une ETR, d'un pôle ou d'une structure de haut niveau.

- Afin d'augmenter le portefeuille de compétence de nos entraîneurs, il sera possible d'y attacher le CS et l'UCC suivants :
  - Nous allons proposer au Ministère un **CS « Athlétisme santé »**, qui aurait pour vocation de donner une expertise dans le domaine de l'athlétisme santé, un peu à l'image de notre Coach Athlé Santé. Rien n'est acquis dans ce domaine puisque ce dernier est extrêmement concurrentiel et donc très convoité ;
  - De même, nous allons déposer une **Unité Capitalisable Complémentaire « Marche Nordique »**, qui aura pour vocation de donner une formation spécifique à la pratique de cette activité émergente qu'est la Marche Nordique.

Tous ces diplômes correspondent en principe à une activité à temps complet et devraient répondre aux besoins de nos structures. C'est le cas pour environ 238 emplois au sein de nos clubs, 42 au niveau des comités départementaux et 16 au niveau de nos ligues.

Les formations au DE et DES sont assez lourdes puisqu'elles représentent un gros volume d'heures de formation et un investissement financier qui lui en revanche peut être aidé par l'intervention des OPCA.

Pour ce qui est de l'activité de nos entraîneurs à temps partiel, nous avons opté pour le Certificat de Qualification Professionnel (CQP). Cette possibilité nous est offerte par la branche professionnelle, sous l'égide du CNOSF, via IFOMOS.

Notre objectif est d'en déposer 2 distincts :

- le CQP « Animateur d'Athlétisme » présentant 2 options :
  - Jeunes
  - Athlé loisir
- Le CQP « Technicien d'athlétisme spécialisé » qui proposerait 5 options :
  - Sprint haies
  - Demi-fond Marche
  - Sauts
  - Lancers Ép. Combinées
  - Hors Stade

L'objectif est de donner la possibilité à nos entraîneurs de pouvoir exercer leur passion contre rétribution dans un cadre légal et donc de donner la possibilité à nos structures (clubs, comités, ligues) d'exploiter la compétence de ces entraîneurs en toute légalité.

Notre choix s'est finalement porté sur les CQP car ces formations sont accessibles à nos entraîneurs qui ont souvent déjà une activité professionnelle à temps plein, tant sur le plan de la durée que sur le plan financier.

En effet, cela devrait correspondre à 250 heures en centre et des heures en activité dans le club. Cette formation suivra étrangement l'architecture actuelle de nos diplômes fédéraux et toutes les dispositions seront prévues pour intégrer

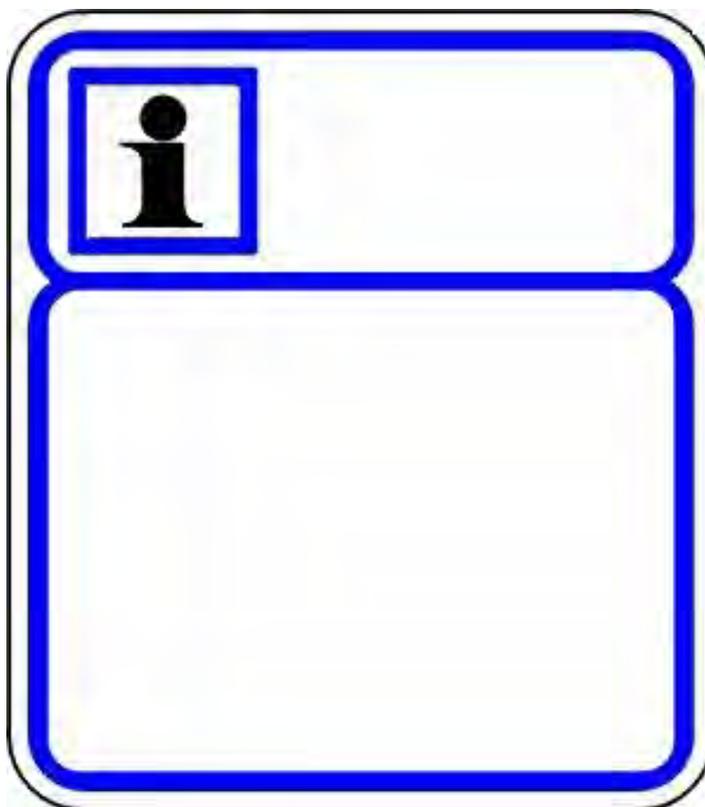
ceux qui ont déjà en leur possession les diplômes 2<sup>èmes</sup> degré d'entraîneur formateur (- de 12 ans / - de 16 ans) et d'entraîneur spécialisé (option « famille »).

Pour finir, les diplômes de niveau I ne changent pas, puisque l'on conservera notre BE3 actuel et le diplôme de l'INSEP, des diplômes d'Ingénieur de formation, d'entraîneur nationaux ou encore de directeur/manager d'équipement.

Bien entendu, tous ces diplômes ne sont pour le moment qu'à l'état de propositions qui seront présentés dès le dernier trimestre 2010. Selon le résultat obtenu auprès des différentes Commissions, on pourra sans doute voir les premiers formations et certifications se mettre en place à la rentrée 2011, pour prendre un rythme de croisière dès l'année 2012.



# INFORMATIONS DIVERSES



# EQUIVALENCES

Prise en compte des diplômes fédéraux anciens et actuels pour établir une équivalence avec les nouvelles appellations des Entraîneurs de la FFA.

Ces équivalences ont été réalisées automatiquement sur DEO.

Actuels	Anciens	Nouveaux
Animateur régional		- de 12 ans 1 <sup>er</sup> degré
Animateur fédéral		- de 12 ans / - de 16 ans 2 <sup>e</sup> degré
Moniteur régional	Entraîneur 1 <sup>er</sup> degré et MF (avant 95)	- de 16 ans 1 <sup>er</sup> degré
Moniteur fédéral		- de 12 / - de 16 ans 2 <sup>e</sup> degré
Moniteur fédéral HS niveau 2	Entraîneur 2 <sup>e</sup> degré	« Famille » 1 <sup>er</sup> degré (*)
Entraîneur fédéral HS niveau 3	Entraîneur 3 <sup>e</sup> degré	« Famille » 2 <sup>e</sup> degré (*)
EF expert - HS niveau 4		« Famille » 3 <sup>e</sup> degré (*)
HS niveau 1 (+ ?)		Adjoint HS

## Pour les enseignants EPS :

On pourra attribuer le diplôme d'Entraîneur 1<sup>er</sup> degré option - de 16 ans. Pour le 2<sup>e</sup> degré option - de 16 ans, ils pourront être allégés de la formation mais pas de la certification. Ci-après les conditions nécessaires :

- être licencié FFA
- être en activité d'entraîneur dans un club FFA (attestation du Président du club)
- être en poste depuis 4 ans (attestation de l'établissement)

Toute autre demande doit faire appel à la reconnaissance d'expériences.

Remarque : **les étudiants STAPS** ne bénéficient plus d'équivalence, étant donné la diminution conséquente des heures dispensées en athlétisme sans compter la disparité observée selon les universités. Faire appel à la reconnaissance d'expériences ou établir au cas par cas des conventions avec les UFR STAPS.

# RECONNAISSANCE D'EXPERIENCES

Un nombre trop important de nos cadres n'a aucun diplôme, et donc, aucune reconnaissance de leurs compétences sur le terrain.

Il est dommageable que cette situation se perpétue, car cette carence de qualification officielle pose des problèmes à plusieurs niveaux :

- **la responsabilité** : en cas d'accident, c'est le club et donc son président, qui va se retrouver en première ligne au plan civil et au plan pénal,
- **la compétence reconnue** : il est évident qu'une personne possédant un diplôme sera mieux reconnue et amènera quelques avantages de reconnaissance (carte de compétence, certification du club...),
- **l'image et le statut de l'entraîneur** : dans la mise en place de la reconnaissance de la compétence « entraîneur » (DEO), comment pourrait-on accepter que certaines personnes se disent entraîneur sans en avoir le titre officiel ?

Soucieuse de ce problème, la FFA donne la possibilité d'une Reconnaissance de compétences aux entraîneurs de clubs, décidée lors du bureau fédéral du 17 avril 2002 et du bureau fédéral du 5 février 2003.

Ce dispositif, appelé **Reconnaissance d'expériences**, représente une action capitale pour l'image de notre sport et la structuration de nos clubs.

Ainsi, chaque entraîneur « sans diplôme », qui ne pourrait pas s'engager dans le cursus de formation traditionnel, doit, dès à présent compléter le dossier de **Reconnaissance d'expériences**.

La Commission Formations de la ligue, pour une demande d'un diplôme 1<sup>er</sup> degré ou de la D.T.N., pour un diplôme de 2<sup>ème</sup> degré étudiera ensuite chaque cas et proposera à chacun d'accéder à un diplôme avec des exigences aménagées par rapport au cursus classique.

## **Le dossier de Reconnaissance d'expériences**

Il est adressé au jury de l'examen du diplôme demandé après validation du Président du club ou du responsable de la structure et du Conseiller Technique Sportif responsable des formations de votre région.

Il comprend les éléments suivants :

- le CV (fiche type jointe)
- un texte sur votre activité athlétique en tant qu'athlète et/ou en tant qu'entraîneur et/ou en tant que parent d'athlète... (de 2 à 4 pages)
- la lettre de motivation
- la fiche d'expérience d'encadrement en athlétisme (fiche type jointe)
- le dossier d'expérience (aide à la constitution jointe)

Ce dossier doit être constitué pour que la lecture seule suffise à valider cette expérience retracée. Exceptionnellement, le jury pourra demander un entretien au candidat. Dans ces conditions l'entretien est obligatoire. Si le candidat ne se présente pas, il sera ajourné systématiquement.

#### **A propos de l'entretien :**

L'entretien n'est pas une épreuve. Il sert à éclairer les membres du jury sur un certain nombre de points imprécis du mémoire.

Les questions posées s'appuieront obligatoirement sur des passages du mémoire.

On ne doit pas demander au candidat de se justifier sur ses actions ou sur ses choix. Par contre on peut lui demander de préciser la manière dont il procède pour atteindre un objectif défini dans son mémoire.



**RECONNAISSANCE D'EXPERIENCES**  
**Dossier à remplir et à retourner à la FFA**  
**Visé du CTS de votre Ligue**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N° licence FFA : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Tél. (dom) : \_\_\_\_\_ Tél. (GSM) : \_\_\_\_\_

Adresse Courriel : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

**Diplôme demandé :**

	option :
--	----------

**FORMATION EN ATHLETISME ET EN ACTIVITES SPORTIVES**

(joindre la photocopie du diplôme présenté)

Diplôme(s) fédéral (aux) déjà en votre possession :

	Année d'obtention : _____
	Année d'obtention : _____
	Année d'obtention : _____

Autre(s) diplôme(s) :

	Année d'obtention : _____

## EXPERIENCE D'ENCADREMENT EN ATHLETISME

Joindre les pièces justificatives,

qui devront être validées par le responsable du club ou de la structure et le CTS responsable des formations

**Période :** \_\_\_\_\_

**Club ou structure :** \_\_\_\_\_

### **Athlètes**

- **effectif :** \_\_\_\_\_

- **niveau :** \_\_\_\_\_

- **noms des athlètes significatifs de votre niveau de pratique :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Spécialités :** \_\_\_\_\_

**Avis du responsable du club ou de la structure :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature du responsable du club ou de la structure

-----

Avis du CTS

Signature

**NB :**

- En cas d'encadrement d'athlètes dans différents clubs ou différentes structures, établir une attestation par club ou structure.
- Ce document peut être utilisé et adapté pour les expériences d'encadrement de jeunes ou de débutants. Insister alors sur l'aspect collectif de l'expérience.

## **Aide pour la constitution du dossier :**

Etude du mémoire :

Le candidat doit décrire son expérience à travers 2 grands domaines : les compétences techniques et pédagogiques, ainsi que les compétences liées à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement sportif du club ou de la structure.

Il doit décrire 1 ou 2 exemples d'actions (préciser ci-après, selon le diplôme) les plus représentatives de son expérience technique et pédagogique et 1 exemple dans celui de la participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement.

**Le candidat doit, au travers de son mémoire, décrire le réel de l'activité. Il ne doit en aucun cas utiliser la forme déclarative qui consiste à reprendre les contenus d'un manuel ou d'une formation donnée.**

Il doit utiliser la 1<sup>re</sup> personne du singulier et décrire son action le plus souvent au présent de l'indicatif. Il doit également contextualiser son action avant de la décrire et le candidat pourra même en faire une analyse.

Pour préciser :

### **Demande Entraîneur Formateur des - de 12 ans - 2<sup>e</sup> degré**

<b>Expérience technique et pédagogique</b>	<b>Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure</b>
Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit l'organisation de l'animation d'une saison de son groupe de jeunes athlètes âgés de 7 à 11 ans. Cette présentation devra détailler les objectifs et les cycles proposés. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacune de ces périodes par au moins 4 séances (objectif du cycle, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).	Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'une école d'athlétisme, d'un événement ou encore d'une manifestation (rencontre athlétique, colloque, stage...).

### **Demande Entraîneur Formateur des - de 16 ans - 2<sup>e</sup> degré**

<b>Expérience technique et pédagogique</b>	<b>Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure</b>
<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit l'organisation de l'entraînement d'une saison de son groupe de jeunes athlètes âgés de 12 à 15 ans.</p> <p>Cette présentation devra détailler les objectifs et les grandes périodes. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacune de ces périodes par au moins 4 séances (objectif du cycle, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).</p>	<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'une école d'athlétisme, d'un événement ou encore d'une manifestation (rencontre athlétique, colloque, stage...).</p>

### **Demande Entraîneur Spécialisé - 1<sup>er</sup> degré**

<b>Expérience technique et pédagogique</b>	<b>Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure</b>
<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit l'organisation de l'entraînement d'une saison de son groupe d'athlètes. Ce dernier sera au moins de niveau Régional.</p> <p>Cette présentation devra détailler les objectifs et les grandes périodes. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacune de ces périodes par au moins 4 séances (objectif de la période, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).</p>	<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club ou sa structure sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'un événement ou d'une manifestation (meeting, course sur route, colloque, stage...).</p>

## Demande Entraîneur Spécialisé - 2<sup>e</sup> degré

<b>Expérience technique et pédagogique</b>	<b>Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure</b>
<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit les plans d'entraînement d'une saison de 2 athlètes différents. Ces derniers seront au moins de niveau Interrégional.</p> <p>Chacun des plans annuels d'entraînement devra présenter et détailler les objectifs, périodes, cycles et microcycles. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacun des cycles par une ou plusieurs séances (objectif du cycle, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).</p>	<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club ou sa structure sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'un événement ou d'une manifestation (meeting, course sur route, colloque, stage...).</p>

# STAGE EN CLUB

Le stage en club permet l'alternance entre la formation et l'expérimentation ou l'application sur le terrain.

## Objectifs du stage en club :

Donner aux candidats entraîneurs une expérience d'encadrement dans des conditions significatives pour son niveau de formation.

## Conditions du stage en club :

- ✓ Le stage doit représenter un volume minimum d'heures (sur 3 mois)
- ✓ Le stage doit se réaliser dans un club ou une structure reconnue par la FFA
- ✓ Le stage doit se dérouler avec un public correspondant au niveau de formation
- ✓ Le stage doit être obligatoirement évalué par un CTS ou un membre de l'ETR formation ou encore le représentant formation de la CRCHS, soit par le biais du dossier de stage (1<sup>er</sup> degré) soit par le biais d'une visite sur le site d'entraînement + lecture du dossier.

Cette expérience d'encadrement est validée de la manière suivante :

- pour le 1<sup>er</sup> degré : dossier de stage noté
- pour le 2<sup>e</sup> degré : une visite en club ou sur la structure a lieu entre la formation et l'épreuve écrite

Niveau ⇨		1 <sup>er</sup> degré		2 <sup>e</sup> degré	
Option	Public concerné	Heures de stages	Evaluation du stage	Heures de stages	Evaluation du stage
- de 12 ans	Ecole d'athlétisme	20 h	Dossier	Saison entière	Dossier Visite
- de 16 ans	Benjamins Minimes	40 h			
spécialisé	A partir de Cadets	40 h à 60 h			

# CERTIFICATION

Les évaluations permettant la certification, c'est-à-dire la délivrance d'un diplôme fédéral, seront différées. Elles auront donc lieu après la formation. Il est prévu 2 sessions annuelles qui se dérouleront en région pour tous les diplômes 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré.

Vous retrouverez le détail des ces évaluations pour chacune des formations de ce livret.

Principes généraux :

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - o Epreuve écrite
  - o Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite ou avant la visite en club (selon le cas) ou dossier projet pour le CAS
  - o Note pédagogique ou oral pour le CAS

Diplômes décernés :

- Entraîneur 1<sup>er</sup> degré option : - de 12 ans, - de 16 ans, Sprint/Haies, Demi-fond/Marche, Sauts, Lancers, Epreuves Combinées, Hors Stade
- Entraîneur 2<sup>ème</sup> degré option : - de 12 ans et - de 16 ans, Sprint/Haies, Demi-fond/Marche, Sauts, Lancers, Epreuves Combinées, Hors Stade
- Coach Athlé santé

Carte de compétence :

Il s'agit en fait de cartes délivrées pour 4 ans aux entraîneurs nouvellement diplômés ou qui se sont acquittés de leurs 2 actions de formation continue (appelées « prorogation »). Elles sont délivrées au début de chaque année civile, à condition d'être licencié à cette date.



# DOSSIER DE STAGE

La constitution de ce dossier se réalise tout au long de la formation.

## Objectifs du dossier :

Mieux connaître le candidat entraîneur et son lieu d'évolution.

Faire réaliser un compte rendu de stage permettant au candidat de formaliser son action de terrain.

Suivre les conditions de stage en situation au sein de son club ou de sa structure.

## Conditions de réalisation de ce dossier :

### Phase 1

La première contribution sur ce dossier, débute au lendemain de la formation 1<sup>er</sup> degré. Celui-ci comprendra :

- une présentation du club et du projet club ;
- une présentation du candidat et son mémoire personnel (récit de sa vie par rapport à l'athlétisme ou une recherche sur l'athlétisme de chez lui, club, département...);
- une présentation du groupe suivi, des objectifs poursuivis et des séances réalisées (comme un témoignage du suivi d'un groupe ou d'un athlète selon le diplôme) ;
- une présentation d'une rencontre, d'une compétition ou d'un événement organisé au sein du club ou au sein du comité, voire de la ligue.

### Phase 2

La poursuite de ce dossier est demandée durant la formation 2<sup>e</sup> degré. Il évolue donc de la façon suivante :

- les éléments du 1<sup>er</sup> dossier (présentation du club et candidat, groupe, athlète...)
- une présentation de l'évolution personnelle du candidat depuis sa dernière formation
- une présentation de l'évolution de son groupe, des objectifs poursuivis et des séances réalisées (comme un témoignage du suivi de son groupe ou d'un athlète selon le diplôme)
- une présentation des éventuelles évolutions apportées lors de l'organisation de la rencontre, de la compétition ou de l'événement organisé au sein du club ou au sein du comité, voire de la ligue.

Entrée en formation	Stage	Formation 1 <sup>er</sup> degré	Stage	Evaluation 1 <sup>er</sup> degré	Stage	Formation 2 <sup>e</sup> degré	Stage + visite	Evaluation 2 <sup>e</sup> degré
Phase 1 du dossier				Phase 2 du dossier				-

# CONTACTS

**Pour tout ce qui concerne les Formations 1<sup>er</sup> degré :**

S'adresser aux Conseillers Techniques Régionaux de votre Région  
Consulter le site de votre Ligue

**Pour tout ce qui concerne les Formations 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degré :**

Consulter le site de la FFA :

<http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2959>

Secrétaire : Olivier BORTOLAMEOLLI - Tel: 01 53 80 70 41 / Fax: 01 45 81 44 42

Adresse courriel : [olivier.bortolameolli@athle.fr](mailto:olivier.bortolameolli@athle.fr)

**Pour tout ce qui concerne les Formations, les Examens et Diplômes d'Etat :**

S'adresser à votre Direction départementale Jeunesse et Sports

Consulter le site du Ministère : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Nouvelle architecture des diplômes professionnels :

Pierre Charles PEUF : 06 62 69 16 55 - [pierre-charles.peuf@athle.fr](mailto:pierre-charles.peuf@athle.fr)

Information BP JEPS APT CC « Activités Athlétiques »

Michèle OLIVE : 06 08 86 83 65 - [michele.olive@athle.org](mailto:michele.olive@athle.org)

